

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2016-12-01 et 02), M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN et M. Patrice PANNETIER,
M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean -Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RÉNAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Lydie DUCHON (sauf délibérations n°2016-12-01 et 02), M. Patrick CHARLES, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN (sauf délibérations n°2016-12-01 à 04), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibération n°2016-12-01), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations n°2016-12-01 à 10), M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibération n°2016-12 -01), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2016-12-01 à 06).

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy-Michel BEROCHE,
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,
M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe DEVALLOIS,
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à M. Philippe BENASSAYA,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Mme Marie DENAISON,
M. Pierre SOUDRY,
Mme Géraldine LARDENNOIS,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Magali LAMIR,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 29 novembre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 7 décembre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Partenariats pédagogiques et artistiques au titre de l'année scolaire 2016-2017.**
Conventions entre :

- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles et le Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) de Viroflay, la ville de Versailles et l'association « Versailles et orgues »,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRI de Viroflay et l'association « Connaissance de l'orgue »,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRI de Viroflay et la société de production « Les 2 Belges Productions »,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et l'association « Les Sorbonne Scholars »,
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et l'association belge International Music Promotion (IMP).

□ **M. Jacques BELLIER, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'art. L5216-5-II-5° ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 101 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Versailles du 17 novembre 2016 relative à la convention de partenariat entre la Ville, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association Versailles et Orgues dans le cadre de la 7^{ème} édition du festival « Versailles au son des orgues » du 3 au 11 décembre 2016 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'accord de la commission de la culture et des sports.

-
- Classés « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) et « Conservatoire à rayonnement intercommunal » (CRI) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles et le CRI de Viroflay, aujourd'hui gérés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, répondent aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public.

Ces missions supposent, entre autres, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures locales de création et de diffusion.

En effet, conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée en danse, musique et théâtre de 2001 et de la loi de décentralisation du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions... », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR de Versailles et le CRI de Viroflay renouvellent et élaborent chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels locaux et régionaux afin de proposer à leurs élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle et leur permettant une participation à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus en fonction des axes pédagogiques de ces établissements et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

- Pour l'année scolaire 2016-2017, cinq nouveaux partenariats sont envisagés.
 - Le premier associe le CRR de Versailles et le CRI de Viroflay à l'association « Versailles et orgues », organisatrice du festival « Versailles au son des orgues » dont la 7^{ème} édition aura lieu du 3 au 11 décembre 2016 et à la ville de Versailles qui apporte un soutien matériel et financier à l'événement.

Les élèves et professeurs des conservatoires participeront à différents concerts dans le cadre du festival. Instruments rares, le piano-forte et l'orgue de continuo du CRR seront mis à la disposition de l'association pour des concerts professionnels à Versailles. Trois œuvres, commandes de Versailles Grand Parc, seront créées lors du festival.

- Le second partenariat est développé avec la société de production « Les 2 Belges Productions ». Le Virochoeur (chœur d'adultes) du CRI de Viroflay est invité à se produire, les 2 et 24 février 2017, sur la scène du théâtre Bobino à Paris pour participer au spectacle « OdinO » dirigé par Sylvain Audinowski, chef d'orchestre.

- Le troisième partenariat initie une collaboration entre le CRI de Viroflay et l'association « Connaissance de l'orgue » pour un concert des élèves organistes dans la cathédrale du Havre en mars 2017.

- Les 2 et 3 mars 2017, c'est avec l'association « Les Sorbonne Scholars », ensemble universitaire de la Sorbonne, que le CRR de Versailles proposera deux concerts (à Versailles et à Paris) autour des musiques polychorales d'Heinrich Schütz.

o Le dernier partenariat fait suite à l'organisation très réussie d'un concours international de clarinettes en 2015 par le CRR de Versailles. L'établissement a été sollicité par l'association belge International Music Promotion (IMP) pour accueillir en 2018 un concours européen de clarinettes dédié aux élèves juniors (moins de 18 ans). Versailles organiserait les sélections françaises du concours. Ce projet fait l'objet d'une demande de financement auprès de la Commission européenne. Il est susceptible d'être financé jusqu'à 50%.

Les conditions de financement du partenariat entre Versailles Grand Parc, les deux associations et la ville de Versailles sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacun des établissements est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR de Versailles et du CRI de Viroflay (lignes budgétaires dédiées à l'organisation des études et aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines de Versailles Grand Parc.

Par conséquent, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur ces nouveaux partenariats pédagogiques et artistiques.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
le Conseil communautaire décide:

- 1) *d'adopter les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques, pour l'année scolaire 2016-2017, entre :*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le Conservatoire à rayonnement intercommunal de Viroflay, la ville de Versailles et l'association « Versailles et orgues »,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRI de Viroflay et la société de production « Les 2 Belges Productions »,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRI de Viroflay et l'association « Connaissance de l'orgue »,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et l'association « Les Sorbonne Scholars »,*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le CRR de Versailles et l'association belge International Music Promotion (IMP) ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention en fonctionnement auprès de la Commission européenne dans le cadre du partenariat avec l'association belge International Music Promotion ;*
- 4) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,
Par délégué,

OLIVIER BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-12-08

Résumé de l'acte : Partenariats pédagogiques et artistiques au titre de l'année scolaire 2016-20...

Date de décision : 06/12/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.9. Culture

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 12/12/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161206-2016-12-08-DE

Pièces jointes :

2016-12-08 Partenariats pédagogiques et artistiques.pdf

2016-12-08 ANNEXE - Versailles au son orgues 2017.pdf

2016-12-08 ANNEXE - CRR - Sorbonne Scholars 2016-2017.pdf

2016-12-08 ANNEXE - CRR - IMP 2018 et 2019.pdf

2016-12-08 ANNEXE - CRI - Odino 2017.pdf

2016-12-08 ANNEXE - CRI - Connaissance de l'orgue 2017.pdf

Historique :

| | | |
|---------------------|--------------------------|------------------|
| 12/12/2016 15:31:51 | Reçu | Armelle Salvador |
| 12/12/2016 15:32:53 | En cours de transmission | |
| 12/12/2016 15:33:46 | Transmis en Préfecture | |
| 12/12/2016 15:50:53 | Accusé de réception reçu | |